

École municipale de natation

LA CHARTE

Votre enfant s'engage à :

- respecter les horaires des cours, être présent 10 minutes avant le début de la séance
- venir avec un équipement adapté, composé d'un maillot de bain réglementaire, une serviette de bain, un bonnet de bain obligatoire et une pièce de 1 euro. Les lunettes de natation sont vivement conseillées
- retirer les chaussures avant d'entrer dans les vestiaires
- respecter les consignes, les instructions des éducateurs et des hôtesses d'accueil, ainsi que les lieux que je fréquente
- respecter et ranger le matériel que l'on me prête

Mes parents s'engagent à :

- prévenir en cas d'absence, toute demande de sortie avant l'heure doit être motivée par une lettre des parents
- retirer les chaussures avant d'entrer dans les vestiaires

Je m'engage à respecter la Charte de l'école municipale de natation.

Nom et prénom de l'enfant :

Nom du représentant légal :

Signatures :

du représentant légal et de l'enfant

